

Feux de récoltes

Prévenir et protéger



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Se tenir équipé :

- tonne à eau et déchaumeur à proximité
- extincteur à poudre pour le matériel et à eau pour les cultures
- téléphone pour alerter les secours (18/112) en cas de départ de feu
- pare-étincelles sur les organes d'échappement
- coupe batterie pour les engins non équipés



1

Vérifier le **bon fonctionnement des engins agricoles** (absence de fuites, nettoyage régulier des filtres...), l'intégrité des fils électriques et l'entretien des courroies.



2

Entamer efficacement le champs en divisant la parcelle en deux parties égales puis en procédant à une coupe périphérique permettant de limiter les risques de propagation aux espaces naturels ou boisés adjacents.



3

Organiser les récoltes à proximité des axes routiers ou lignes ferroviaires **en dehors des périodes de forte circulation** (départs en vacances).



4

Privilégier les récoltes avant 12h00 ou après 16h00 en cas de risque d'incendie élevé (forte chaleur, sécheresse, vent...).



5

SÉCURISER ET AGIR

18

1

Appeler les secours (18 ou 112) et indiquer : la localisation de l'incendie, sa nature (récolte, chaume, engin...), son étendue et son importance.



2

Limiter si possible la propagation des flammes en **arrosant les zones à proximité** ou créer une **tranchée coupe-feu**.



3

Organiser l'accueil et le guidage des secours depuis la route principale jusqu'au lieu de l'incendie.



4

Mettre en sécurité les personnes et le matériel en évacuant la parcelle vers une zone sûre et en évitant les zones non moissonnées dans l'axe du feu.